

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 10 2009

L'an deux mille neuf, le 22 octobre à 20h, le Conseil de Communauté du Canton d'Oulchy-le-Château, convoqué pour une réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Hervé MUZART,

Etaient présents : ALEXANDRE S. ; AUBERT J. ; BEAUSSANT J. ; BERNARD H. ; BERTIN N. ; BOUDEELE J.M ; BRIOUX J.P. ; CALLAY F. ; CARETTE M. ; CHENU N. ; DE REKENEIRE C. représenté par PHILBERT S. ; DECONNÉ N. ; DELETANT J.C. ; DESCHAMPS C. ; DOUBLET J-C ; DRIQUE D. ; DRIVIERE F. ; DU ROIZEL P., représenté par AUBERT J. ; EPINOUX L. ; FELTES P-Y ; FONTE D. ; FOUILLARD Christiane ; FOUILLIARD H. ; FRAIZE J. ; GENTET C. ; GUILLEMOT O. ; IZAMBARD-FICHEL C. ; JARRY T. ; LEVEQUE P. ; MANS COURT S. ; MASSUE J-L ; MOQUET G. ; MUZART H. ; PINTA E. ; REIMANN R. ; RZEPKA M. ; SAMIER J-L ; SERVOISE R. ; VERRON M. ; VIET B. ; WALLE D.

Etaient excusés : MEREUZE B. ; VALET E. ; GILIS H. ; BOUCHER J.

1. Lecture et approbation du précédent compte rendu : Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Communautaire du 22 septembre 2009.

2. Approbation du contrat départemental de développement local (CDDL)

Le Président explique tout d'abord que pour ne pas retarder le versement des subventions pour les projets réalisés au cours de l'année 2009, le conseil communautaire a été convoqué de manière exceptionnelle afin de valider la programmation 2009-2011 du CDDL.

Mr Manscourt prend ensuite la parole pour présenter le CDDL. Il rappelle que le comité de pilotage s'est réuni le 15 octobre dernier pour valider les modalités du contrat et les projets inscrits dans la première programmation 2009-2011. Il rappelle qu'il s'agit d'un contrat d'une durée de 6 ans, signé entre le Conseil général et la Communauté de Communes, au bénéfice de la Communauté de Communes, des Communes membres et des syndicats intercommunaux. L'enveloppe financière pour notre territoire s'élève à 474 0000 € pour 3 ans à répartir entre les différents bénéficiaires. Plusieurs principes généraux ont été proposés :

-accompagnement des dossiers d'assainissement uniquement subventionnés par l'Agence de l'Eau et qui respectent le Schéma directeur départemental d'eau potable et lissage des subventions pour les opérations dont le volume financier est conséquent (projet du syndicat de Grand Rozoy et Launoy) ;

-un seul dossier éducation par triennal (extension de l'école d'Oulchy le Château) ;

-harmonisation du taux de subvention à 25% pour les salles polyvalentes, à 25% pour les aménagements urbains et à 20% pour les réhabilitation – aménagement des mairies (à l'exception du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la création d'une maison des services publics (25%) portée par la Communauté de Communes) ;

-prise en compte exceptionnelle de subventions dont le montant approche le seuil minimum de 1 000 € (réfection d'une porte de la salle polyvalente de Chaudun et installation d'une clôture et d'un portail autour d'un forage du Syndicat des Eaux d'Arcy) ;

-plafonnement de 2 projets de la Communauté de Communes à 30 000 € de subvention (valorisation de la Butte Chalmont et acquisition des bacs tri sélectif). En cas de reliquat sur l'enveloppe, les crédits restants seront transférés sur ces opérations.

Au final, 45 dossiers ont été présentés et le taux de programmation atteint 138%, soit une intervention moyenne du département de 20%. Les principales thématiques concernent l'éducation, le développement local, l'eau potable et le patrimoine.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le Contrat Départemental de Développement Local, son annexe 1 relative aux bénéficiaires potentiels, son annexe 2 qui précise les priorités départementales et celles du territoire, son annexe 3 qui détaille la programmation prévisionnelle pour les années 2009-2010-2011

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le Contrat Départemental de Développement Local

La séance est close à 21h30.